



Rapport de gestion

Exercice 2025

Pour les trois mois
clos le 30 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers des trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023	12
Principaux indicateurs de rendement	3	Rendement des secteurs d'activité	15
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023	21
Principales informations financières consolidées	6	États financiers consolidés intermédiaires non audités	26
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport de gestion trimestriel de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 août 2024. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportant. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2024, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payant offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

SURVOL

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société internationale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose un vaste éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes télévisées et audio, plus de 100 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes FAST, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, une division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des consommateurs. Stingray Advertising, le plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 30 000 grands magasins. Stingray emploie plus de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Trimestre clos le 30 juin 2024 (le « premier trimestre de 2025 » ou « T1 2025 »)

89,1 M\$ ▲ 12,8 % par rapport au T1 2024 Produits	7,3 M\$ ▼ 48,3 % par rapport au T1 2024 Bénéfice net ou 0,11 \$ par action	10,8 M\$ ▼ 55,7 % par rapport au T1 2024 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 0,16 \$ par action ¹⁾
31,1 M\$ ▲ 9,9 % par rapport au T1 2024 BAIIA ajusté ¹⁾	13,9 M\$ ▲ 17,2 % par rapport au T1 2024 Bénéfice net ajusté ¹⁾ ou 0,20 \$ par action ¹⁾	15,5 M\$ ▼ 16,2 % par rapport au T1 2024 Flux de trésorerie disponibles ajustés ¹⁾ ou 0,22 \$ par action ¹⁾

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du premier trimestre clos le 30 juin 2024

Comparaison avec le trimestre clos le 30 juin 2023 (le « premier trimestre de 2024 » ou « T1 2024 ») :

- Les produits ont augmenté de 12,8 % pour atteindre 89,1 millions de dollars, comparativement à 79,0 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a augmenté de 9,9 % pour s'établir à 31,1 millions de dollars, comparativement à 28,3 millions de dollars. Le BAIIA ajusté¹⁾ par secteur s'est chiffré à 23,0 millions de dollars ou 40,4 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 9,9 millions de dollars ou 30,8 % des produits pour le secteur Radio et à (1,8) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Le bénéfice net s'est établi à 7,3 millions de dollars (0,11 \$ par action), contre 14,1 millions de dollars (0,20 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a augmenté de 17,2 % pour atteindre 13,9 millions de dollars (0,20 \$ par action), contre 11,9 millions de dollars (0,17 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 10,8 millions de dollars (0,16 \$ par action), comparativement à 24,3 millions de dollars (0,35 \$ par action).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ ont atteint 15,5 millions de dollars (0,22 \$ par action), comparativement à 18,5 millions de dollars (0,27 \$ par action).
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma¹⁾ s'est établi à 2,77 fois, contre 3,28 fois.
- 307 200 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 2,3 millions de dollars.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

Autres faits saillants des activités pour le premier trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 6 août 2024, la société a déclaré un dividende de 0,075 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 septembre 2024 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 30 août 2024.
- Le 17 juillet 2024, la société a annoncé le lancement de deux chaînes télé gratuites financées par la publicité sur la plateforme Amazon Freevee : Qello Concerts by Stingray et ZenLIFE by Stingray.
- Le 9 juillet 2024, la société a annoncé l'acquisition de The Coda Collection, une réputée plateforme de diffusion en continu à thématique musicale. Cette acquisition stratégique consolide la position de Stingray à titre de plus important fournisseur de concerts télévisés diffusés sur les plateformes les plus populaires au monde.
- Le 25 juin 2024, la société a annoncé le lancement de plusieurs chaînes télé gratuites financées par la publicité sur le Roku Channel aux États-Unis et au Canada. Ce lancement excitant comprend l'ajout de TikTok Radio au Roku Channel, ainsi que l'introduction de Qello Concerts et de deux chaînes audio Stingray Musique exclusives, Classic Rock et Greatest Hits, au Canada.
- Le 24 juin 2024, la société a annoncé que M. Ian Lurie a été nommé au conseil d'administration de la société (le « conseil »). La société a également annoncé que M. Frédéric Lavoie a démissionné de son poste au conseil, avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 21 juin 2024. M. Lavoie était également membre du comité d'audit du conseil. Il continuera d'agir en tant que conseiller spécial du conseil. La société souhaite le remercier de ses services à titre d'administrateur.
- Le 19 juin 2024, la société a annoncé qu'elle a été informée que les 5 000 000 d'actions à droit de vote multiple de la société (les « actions à droit de vote multiple ») que détenait Télésystème Média Can Inc. ont été volontairement converties (la « conversion ») en 5 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de la société (les « actions à droit de vote subalterne »).
- Le 13 juin 2024, la société a annoncé avec fierté l'introduction de nouvelles applications musicales et vidéo sur la plateforme Samsung VXT (Visual eXperience Transformation). À titre de partenaire international privilégié de Samsung VXT, Stingray procédera au lancement des applis VXT PIRS (Pre-Integrated Repeatable Solution, ou solution préintégrée et reproductible) Stingray Musique, Ultimate Trivia, Stingray Naturescape et ZenLIFE, qui visent à rehausser l'ambiance et l'expérience client dans les espaces commerciaux et publics.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois					
	30 juin 2024		30 juin 2023		31 mars 2024	
	T1 2025		T1 2024		T4 2024	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	89 070	100,0 %	78 992	100,0 %	83 665	100,0 %
Charges d'exploitation	58 966	66,2 %	49 620	62,8 %	59 046	70,6 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	7 336	8,2 %	7 903	10,0 %	6 499	7,8 %
Charges financières, montant net ¹⁾	9 099	10,2 %	4 406	5,6 %	3 736	4,5 %
Variation de la juste valeur des placements	(42)	0,0 %	107	0,1 %	(106)	(0,1) %
Dépréciation du goodwill	–	– %	–	– %	56 119	67,1 %
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	2 052	2,3 %	–	– %	(354)	(0,4) %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	0,9 %	(2 900)	(3,7) %	1 404	1,7 %
Bénéfice (perte) avant impôts	10 818	12,2 %	19 856	25,2 %	(42 679)	(51,2) %
Impôts	3 523	4,0 %	5 738	7,3 %	3 639	4,3 %
Bénéfice net (perte nette)	7 295	8,2 %	14 118	17,9 %	(46 318)	(55,5) %
BAIIA ajusté²⁾	31 070	34,9 %	28 266	35,8 %	29 423	35,2 %
Bénéfice net ajusté²⁾	13 933	15,6 %	11 893	15,1 %	15 382	18,4 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 750	12,1 %	24 260	30,7 %	44 263	52,9 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés^{2), 3)}	15 462	17,4 %	18 457	23,4 %	15 624	18,7 %
Dette nette²⁾	362 251	–	388 000	–	354 685	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma²⁾	2,77 x	–	3,28 x	–	2,76 x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué	0,11	–	0,20	–	(0,67)	–
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué ²⁾	0,20	–	0,17	–	0,22	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – de base et dilués ²⁾	0,16	–	0,35	–	0,64	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – de base ^{2), 3)}	0,23	–	0,27	–	0,23	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués ^{2), 3)}	0,22	–	0,27	–	0,23	–
Produits par secteur						
Diffusion et musique pour entreprises	56 845	63,8 %	47 188	59,7 %	53 409	63,8 %
Radio	32 225	36,2 %	31 804	40,3 %	30 256	36,2 %
Produits	89 070	100,0 %	78 992	100,0 %	83 665	100,0 %
Produits par région						
Canada	49 014	55,0 %	47 281	59,8 %	45 581	54,5 %
États-Unis	27 952	31,4 %	19 079	24,2 %	26 224	31,3 %
Autres pays	12 104	13,6 %	12 632	16,0 %	11 860	14,2 %
Produits	89 070	100,0 %	78 992	100,0 %	83 665	100,0 %

Notes :

- 1) Les intérêts payés ont été de 6,0 millions de dollars au T1 2025 (5,6 millions de dollars au T1 2024 et 6,6 millions de dollars au T4 2024).
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.
- 3) Au cours de la période à l'étude, nous avons fait un ajustement non significatif aux chiffres des flux de trésorerie disponibles ajustés du T4 2024, du T3 2024 et du T2 2024. Cet ajustement était nécessaire parce qu'un élément avait été compté en double dans le calcul initial. L'incidence sur les flux de trésorerie disponibles ajustés comptabilisés au T4 2024, de 15,3 millions de dollars (0,22 par action) à 15,6 millions de dollars (0,23 par action), au T3 2024, de 32,7 millions de dollars (0,47 par action) à 32,1 millions de dollars (0,47 par action); et au T2 2024 est de 15,6 millions de dollars (0,22 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par action). Les données sur les flux de trésorerie disponibles ajustés par action sont pour les actions de base et après dilution.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise des mesures et des ratios non conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance et sa situation financière d'une période à l'autre. La société estime qu'il s'agit de mesures supplémentaires importantes qui éliminent les éléments ayant moins d'incidence sur la performance de ses activités principales et pouvant potentiellement fausser l'analyse des tendances de sa performance et de sa situation financière. Elle utilise également des mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison des performances financières d'une période à l'autre, pour préparer les budgets et les prévisions annuels et pour déterminer les composantes de la rémunération de la direction. La société estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS s'ajoutent aux mesures financières préparées conformément aux IFRS pour permettre aux investisseurs d'évaluer les résultats de la société, sa performance sous-jacente et ses perspectives d'avenir d'une manière similaire à celle de la direction.

Les mesures financières non conformes aux IFRS présentées ci-après ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

BAlIA ajusté

La société estime que le BAlIA ajusté fournit aux investisseurs des informations utiles, car il s'agit d'une mesure courante dans le secteur et qu'il s'agit également d'une mesure clé de la performance financière de la société, sans la variation causée par les incidences des éléments détaillés ci-dessous, car il fournit une indication de la capacité de la société à saisir les occasions de croissance de manière rentable, à financer ses activités courantes et à servir sa dette à long terme. Il s'entend du bénéfice avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), les impôts, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la rémunération fondée sur des actions, la charge liée aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, la variation de la juste valeur des placements, la dépréciation du goodwill, de même que les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration et les autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise. La société estime que le BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Marge du BAlIA ajusté

La marge du BAlIA ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour analyser la rentabilité de la société et faciliter la comparaison entre les périodes. Elle correspond au BAlIA ajusté d'une période donnée, divisé par les produits de cette période. La société estime que la marge du BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également ce ratio non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celui-ci est couramment utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés sont une mesure non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour évaluer la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des sorties de trésorerie qui soutiennent les activités de la société. Il s'agit d'une mesure utile qui démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. En outre, la direction y a recours pour indiquer la solidité financière et la liquidité de la société. Elle s'entend du montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, diminué des dépenses d'investissement, des intérêts payés, du remboursement d'obligations locatives, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ainsi que des pertes ou profits non réalisés sur change, abstraction faite des coûts d'acquisition, des frais juridiques et des charges de restructuration et autres charges. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Flux de trésorerie disponibles ajustés par action

Les flux de trésorerie disponibles ajustés par action s'entendent des flux de trésorerie disponibles ajustés d'une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution. La direction a recours à cette mesure parce qu'elle constitue un indicateur de la solidité financière et de la liquidité par action de la société et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par la direction comme autre mesure de la rentabilité de la société, puisqu'il fournit des indicateurs de la performance utiles. La société estime que le bénéfice net ajusté est utile aux investisseurs, car il permet de repérer les tendances sous-jacentes des activités de la société qui pourraient autrement être masquées par certaines radiations, charges, produits ou recouvrements qui peuvent varier d'une période à l'autre. La société estime que le bénéfice net ajusté est une mesure importante, car elle montre des résultats stables, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la trajectoire de rentabilité de l'entreprise. Il est obtenu en retranchant du bénéfice net les profits ou pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des profits ou pertes liés à la variation de la juste valeur des placements, de la rémunération fondée sur des actions, des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, de la dépréciation du goodwill et des coûts d'acquisition, des frais juridiques, des charges de restructuration et autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise, ni de l'incidence fiscale de ces ajustements. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté est un ratio non conforme aux IFRS utilisé par la direction pour évaluer la performance financière par action et pour faciliter la comparaison entre les périodes. Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté d'une période donnée, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

BAIIA ajusté DDM

Le BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le BAIIA ajusté d'un trimestre donné, additionné du BAIIA ajusté des trois trimestres précédant immédiatement ce trimestre de référence. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté DDM est une mesure utile de la performance financière de la société pour les douze derniers mois.

BAIIA ajusté pro forma

Le BAIIA ajusté pro forma est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond au BAIIA ajusté DDM, compte tenu du BAIIA ajusté des acquisitions réalisées pour les mois précédant ces acquisitions, du montant estimé des synergies sur le plan des produits et des économies de coûts découlant de ces acquisitions, de même que de la valeur des notes de crédit accordées à certains clients à la suite de la pandémie de COVID-19. De plus, le BAIIA ajusté pro forma tient compte de l'incidence sur douze mois de ces importantes mesures de réduction des coûts, de la mise à niveau du système financier et de mesures de restructuration et des nouvelles embauches dans les divisions dont la croissance est la plus rapide. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté pro forma offre aux investisseurs un indicateur financier utile pour l'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société entre les périodes, en tenant compte de l'incidence des acquisitions et des initiatives de réduction de coûts, en presumant que celles-ci sont survenues à l'ouverture de l'exercice, de même que de l'incidence de certains événements autrement non récurrents. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Les ajustements pour arriver au BAIIA ajusté pro forma sont basés sur des estimations et des hypothèses faites par la direction qui sont intrinsèquement incertaines, bien qu'elle les considère comme raisonnables, et soumises à des incertitudes et à des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles importantes, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont beaucoup sont indépendantes de notre volonté. Le BAIIA ajusté des acquisitions pour les mois précédant ces acquisitions est basé sur les livres et les registres internes dont dispose la direction et a été déterminé conformément à la définition utilisée par la société. Les montants excluent certaines charges non récurrentes qui ont été ou seront engagées dans le cadre de ces acquisitions, y compris les honoraires nécessaires pour réaliser les acquisitions. Les mesures de réduction des coûts et de restructuration reposent sur certaines estimations et hypothèses et ne doivent pas être considérées comme une représentation par la société ou toute autre personne que la société atteindra ces résultats. Le BAIIA ajusté pro forma est présenté à titre d'information uniquement et ne prétend pas représenter les résultats de la société si les acquisitions avaient été effectuées par la société à l'ouverture de la période présentée. Cette mesure n'est pas non plus destinée à projeter les résultats pour toute date ou période future. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette mesure financière et ne doit pas s'y fier indûment.

Dettes nettes

La dette nette est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond aux facilités de crédit, y compris leur partie courante, et à la dette subordonnée de la société, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société. La direction s'en sert pour surveiller le montant de la dette à une date donnée, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et en tant qu'indicateur de la situation financière globale de la société.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma

Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond à la dette nette, divisée par le BAIIA ajusté pro forma. La société estime que le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est une mesure importante pour analyser sa capacité à rembourser sa dette sur une base annualisée, compte tenu du BAIIA ajusté annualisé, des synergies découlant des acquisitions et des mesures durables de réduction de coûts effectuées au cours des 12 derniers mois.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois		
	30 juin 2024	30 juin 2023	31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)	T1 2025	T1 2024	T4 2024
Bénéfice net (perte nette)	7 295	14 118	(46 318)
Dépréciation du goodwill	–	–	56 119
Charges financières, montant net	9 099	4 406	3 736
Variation de la juste valeur des placements	(42)	107	(106)
Impôts	3 523	5 738	3 639
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 075	2 385	1 183
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 090	1 085	1 192
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 171	4 433	4 124
Rémunération fondée sur des actions	130	101	93
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	836	(1 207)	4 711
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	2 052	–	(354)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	(2 900)	1 404
BAIIA ajusté	31 070	28 266	29 423
Marge du BAIIA ajusté	34,9 %	35,8 %	35,2 %
Bénéfice net (perte nette)	7 295	14 118	(46 318)
<i>Ajustements :</i>			
Dépréciation du goodwill	–	–	56 119
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments dérivés	1 053	(3 635)	(2 252)
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 171	4 433	4 124
Variation de la juste valeur des placements	(42)	107	(106)
Rémunération fondée sur des actions	130	101	93
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	836	(1 207)	4 711
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	(2 900)	1 404
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	2 052	–	(354)
Charge d'impôt liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, à la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des acquisitions, à la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(2 403)	876	(2 039)
Bénéfice net ajusté	13 933	11 893	15 382
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 209	69 433	68 811
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,20	0,17	0,22

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2024	30 juin 2023	31 mars 2024
BAILA ajusté DDM	128 659	116 320	125 855
Initiatives de réduction des coûts durables	2 309	1 880	2 758
BAILA ajusté pro forma	130 968	118 200	128 613

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		
	30 juin 2024	30 juin 2023	31 mars 2024
	T1 2025	T1 2024	T4 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 750	24 260	44 263
<i>Ajouter/déduire :</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 486)	(1 369)	(2 351)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(444)	(302)	(355)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 282)	(1 300)	(1 148)
Intérêts payés	(5 979)	(5 573)	(6 641)
Remboursement d'obligations locatives	(992)	(1 057)	(929)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	12 833	6 090	(17 661)
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	1 221	608	(958)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	(2 900)	1 404
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	15 462	18 457	15 624

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAILA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2024	30 juin 2023	31 mars 2024
Facilités de crédit	345 854	374 114	338 712
Dette subordonnée	25 581	25 568	25 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 184)	(11 682)	(9 606)
Dette nette	362 251	388 000	354 685
Ratio dette nette/BAILA ajusté pro forma	2,77	3,28	2,76

Note :

- 1) Au cours de la période à l'étude, nous avons fait un ajustement non significatif aux chiffres des flux de trésorerie disponibles ajustés du T4 2024, du T3 2024 et du T2 2024. Cet ajustement était nécessaire parce qu'un élément avait été compté en double dans le calcul initial. L'incidence sur les flux de trésorerie disponibles ajustés comptabilisés au T4 2024, de 15,3 millions de dollars (0,22 par action) à 15,6 millions de dollars (0,23 par action), au T3 2024, de 32,7 millions de dollars (0,47 par action) à 32,1 millions de dollars (0,47 par action); et au T2 2024 est de 15,6 millions de dollars (0,22 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par action). Les données sur les flux de trésorerie disponibles ajustés par action sont pour les actions de base et après dilution.

RÉSULTATS FINANCIERS DES TRIMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2024 ET 2023

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2025	T1 2024	
Produits par région			
Canada	49 014	47 281	3,7
États-Unis	27 952	19 079	46,5
Autres pays	12 104	12 632	(4,2)
Produits	89 070	78 992	12,8

Échelle mondiale

Les produits ont progressé de 10,1 millions de dollars, ou 12,8 %, pour atteindre 89,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025, en comparaison de 79,0 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des produits tirés des chaînes FAST et par une hausse des produits publicitaires tirés des solutions médias pour commerces de détail.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 1,7 million de dollars, ou 3,7 %, passant de 47,3 millions de dollars au premier trimestre de 2024 à 49,0 millions de dollars au premier trimestre de 2025. L'augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 8,9 millions de dollars, ou 46,5 %, pour atteindre 28,0 millions de dollars au premier trimestre de 2025, comparativement à 19,1 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des produits tirés des chaînes FAST et par une hausse des produits publicitaires tirés des solutions médias pour commerces de détail.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 12,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025, en baisse de 0,5 million de dollars, ou 4,2 %, comparativement à ceux de 12,6 millions de dollars inscrits au premier trimestre de 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des produits provenant des abonnements et des chaînes audio, compensée en partie par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,4 millions de dollars, ou 18,8 %, passant de 49,6 millions de dollars au premier trimestre de 2024 à 59,0 millions de dollars au premier trimestre de 2025. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des charges variables découlant de l'accroissement des produits, ainsi qu'à la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une augmentation du cours de l'action.

BAIIA ajusté⁽¹⁾

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 31,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025, contre 28,3 millions de dollars au premier trimestre de 2024, soit une hausse de 2,8 millions de dollars, ou 9,9 %. L'augmentation du BAIIA ajusté est principalement attribuable à la hausse des produits.

La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 34,9 %, contre 35,8 % au premier trimestre de 2024. La diminution de la marge du BAIIA est principalement attribuable à la composition des produits et aux marges moins élevées pour les solutions médias pour commerces de détail.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Au premier trimestre de 2025, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 0,6 million de dollars, ou 7,2 %, pour se chiffrer à 7,3 millions de dollars, contre 7,9 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des immobilisations incorporelles devant être amorties par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent puisque certaines immobilisations incorporelles sont entièrement amorties.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières a atteint 9,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025, contre 4,4 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une variation d'un profit non réalisé au cours de la période comparative à une perte non réalisée sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au cours de la période considérée.

Variation de la juste valeur des placements

Au premier trimestre de 2025, la société n'a enregistré aucun profit ni aucune perte sur la juste valeur des placements alors qu'au premier trimestre de 2024, elle avait enregistré une perte de 0,1 million de dollars. La variation s'explique par la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Note :

- (1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2025	T1 2024	
Coûts d'acquisition	–	4	(100,0)
Frais juridiques	445	(3 715)	(112,0)
Charges de restructuration et autres charges	396	811	(51,1)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	(2 900)	(129,0)

Au premier trimestre de 2024, il y a eu un profit sur un règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce.

Impôts

Une charge d'impôt de 3,5 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat global au premier trimestre de 2025, en comparaison d'une charge d'impôt de 5,7 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Le taux d'impôt effectif pour le premier trimestre de 2025 s'est établi à 32,6 %, en comparaison de 28,9 % pour le premier trimestre de 2024. La variation du taux d'impôt effectif s'explique par la variation des différences permanentes.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Un bénéfice net de 7,3 millions de dollars (0,11 \$ par action) a été inscrit au premier trimestre de 2025, comparativement à 14,1 millions de dollars (0,20 \$ par action) au premier trimestre de 2024. Cette baisse découle essentiellement d'une perte non réalisée au cours de la période considérée comparativement à un profit non réalisé au cours de la période comparative sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de même que d'un profit sur règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce pour la période comparative, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾ et bénéfice net ajusté par action⁽¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 13,9 millions de dollars (0,20 \$ par action) au premier trimestre de 2025, comparativement à 11,9 millions de dollars (0,17 \$ par action) au premier trimestre de 2024. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par un recouvrement d'impôt en lien avec le profit sur un règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce au cours de la période comparative.

Note :

- (1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

	3 mois		Variation
(en milliers de dollars canadiens)	T1 2025	T1 2024	(en %)
Produits	56 845	47 188	20,5
Charges d'exploitation	33 894	27 230	24,5
BAIIA ajusté¹⁾	22 951	19 958	15,0
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	40,4 %	42,3 %	(4,5)

Produits

Au premier trimestre de 2025, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 9,7 millions de dollars, ou 20,5 %, passant de 47,2 millions de dollars au premier trimestre de 2024 à 56,9 millions de dollars. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des produits tirés des chaînes FAST et des produits publicitaires tirés des solutions médias pour commerces de détail.

BAIIA ajusté¹⁾

Au premier trimestre de 2025, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 3,0 millions de dollars, ou 15,0 %, pour s'établir à 23,0 millions de dollars, comparativement à 20,0 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des produits, neutralisée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation.

RADIO

	3 mois		Variation
(en milliers de dollars canadiens)	T1 2025	T1 2024	(en %)
Produits	32 225	31 804	1,3
Charges d'exploitation	22 294	21 917	1,7
BAIIA ajusté¹⁾	9 931	9 887	0,4
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	30,8 %	31,1 %	(0,9)

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés et ceux du deuxième et du quatrième trimestres, les plus faibles au cours d'un exercice.

Les produits du secteur Radio se sont établis à 32,2 millions de dollars au premier trimestre de 2025 contre 31,8 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 0,4 million de dollars, ou 1,3 %, qui s'explique par la progression des produits tirés des ventes numériques.

BAIIA ajusté¹⁾

Au premier trimestre de 2025, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises est demeuré stable, s'établissant à 9,9 millions de dollars. Cette variation nulle est principalement attribuable à la proportion plus élevée des ventes que représentent les produits tirés du contenu numérique, dont le coût des ventes est plus élevé.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

SIÈGE SOCIAL

	3 mois		Variation
(en milliers de dollars canadiens)	T1 2025	T1 2024	(en %)
Charges d'exploitation	2 778	473	487,4
<i>Ajustements :</i>			
Rémunération fondée sur des actions	(130)	(101)	28,7
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(836)	1 207	(169,3)
BAIIA ajusté¹⁾	(1 812)	(1 579)	14,8

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, l'augmentation du BAIIA ajusté négatif se rapporte à une hausse de la rémunération.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 10 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 19.

Résultats trimestriels

Les produits ont fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 77,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2023 à 89,1 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2025. Ces fluctuations, qui découlent en grande partie de la nature cyclique des activités de la société, sont également tributaires de plusieurs autres facteurs. L'augmentation enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique essentiellement par le caractère saisonnier normal des activités, par l'incidence positive du change et par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 s'explique principalement par l'augmentation des produits du secteur Radio, contrebalancée essentiellement par la baisse des produits publicitaires tirés du secteur solutions médias pour commerces de détail et la baisse des produits tirés du service commercial en magasin. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2024 s'explique surtout par une hausse des produits publicitaires tirés des solutions médias pour commerces de détail. La hausse du troisième trimestre de 2024 et la baisse du quatrième trimestre de 2024 sont d'abord et avant tout attribuables au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2025 s'explique surtout par l'augmentation des produits du secteur Radio et la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 27,0 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2023 à 31,1 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2025. La hausse au troisième trimestre de 2023 et la baisse au quatrième trimestre de 2023 sont essentiellement attribuables au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 traduit surtout la baisse des charges d'exploitation liée aux initiatives de réduction des coûts mises en œuvre. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2024 s'explique par la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits. La hausse du troisième trimestre de 2024 et la baisse du quatrième trimestre de 2024 sont essentiellement attribuables au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2025 s'explique par la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits.

Le montant au titre du bénéfice net (de la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 3,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023 à un bénéfice net de 7,3 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique surtout par l'augmentation des résultats d'exploitation et par un profit non réalisé sur les instruments financiers dérivés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la charge d'impôt. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 s'explique en grande partie par la diminution des résultats d'exploitation, par la hausse des charges de restructuration et autres charges, et par l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, facteurs contrebalancés en partie par la diminution de la charge d'impôt. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 s'explique en grande partie par un profit sur règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce, par la baisse des charges de restructuration et autres charges, par l'augmentation du profit non réalisé sur les instruments dérivés et par la réduction des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement de la charge d'impôt et du profit lié à la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. La baisse pour le deuxième trimestre de 2024 est essentiellement attribuable à un profit sur règlement non récurrent découlant d'un différend relatif à une marque de commerce aux périodes comparatives, contrebalancé en partie par un profit non réalisé sur les instruments financiers dérivés et par la baisse de la charge d'impôt. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2024 découle essentiellement d'une perte non réalisée sur les instruments financiers dérivés et d'une perte de change, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des charges d'exploitation. Au quatrième trimestre de 2024, la baisse est essentiellement attribuable à la dépréciation du goodwill au sein du secteur Radio. La hausse du premier trimestre de 2025 traduit essentiellement la dépréciation du goodwill au sein du secteur Radio pour la période précédente.

Note :

- (1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	56 845	53 409	65 647	49 815	47 188	50 045	54 158	44 901
Radio	32 225	30 256	34 631	32 678	31 804	28 886	35 084	32 734
Total des produits	89 070	83 665	100 278	82 493	78 992	78 931	89 242	77 635
Produits par région								
Canada	49 014	45 581	51 002	48 429	47 281	43 667	49 471	47 236
États-Unis	27 952	26 224	37 099	21 571	19 079	21 968	26 561	18 360
Autres pays	12 104	11 860	12 177	12 493	12 632	13 296	13 210	12 039
Total des produits	89 070	83 665	100 278	82 493	78 992	78 931	89 242	77 635
BAIIA ajusté¹⁾	31 070	29 423	38 648	29 518	28 266	26 573	34 450	27 031
BAIIA ajusté DDM¹⁾	128 659	125 855	123 005	118 807	116 320	114 140	108 590	102 644
Bénéfice net (perte nette)	7 295	(46 318)	9 070	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331
Bénéfice net (perte) par action – de base et dilué	0,11	(0,67)	0,13	0,14	0,20	0,06	0,19	0,05
Bénéfice net ajusté¹⁾	13 933	15 382	18 483	14 554	11 893	14 668	16 464	10 825
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,20	0,22	0,27	0,21	0,17	0,21	0,24	0,16
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,20	0,22	0,27	0,21	0,17	0,21	0,24	0,15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 750	44 263	30 902	19 101	24 260	27 552	24 605	18 446
Flux de trésorerie disponibles ajustés^{1), 2)}	15 462	15 624	32 146	14 567	18 457	14 642	18 158	15 005
Dividende trimestriel	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075

Notes :

- Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.
- Au cours de la période à l'étude, nous avons fait un ajustement non significatif aux chiffres des flux de trésorerie disponibles ajustés du T4 2024, du T3 2024, du T2 2024, du T4 2023 et du T3 2023. Cet ajustement était nécessaire parce qu'un élément avait été compté en double dans le calcul initial. L'incidence sur les flux de trésorerie disponibles ajustés comptabilisés au T4 2024, de 15,3 millions de dollars (0,22 par action) à 15,6 millions de dollars (0,23 par action), au T3 2024, de 32,7 millions de dollars (0,47 par action) à 32,1 millions de dollars (0,47 par action); au T2 2024 est de 15,6 millions de dollars (0,22 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par action); au T4 2023, de 14,9 millions de dollars (0,21 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par actions); et au T3 2023, de 18,1 millions de dollars (0,27 par action) à 18,2 millions de dollars (0,27 par action). Les données sur les flux de trésorerie disponibles ajustés par action sont pour les actions de base et après dilution.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
	2024	2024	2023	2023	2023	2023	2022	2022
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2025	2024	2024	2024	2024	2023	2023	2023
Bénéfice net (perte nette)	7 295	(46 318)	9 070	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331
Dépréciation du goodwill	–	56 119	–	–	–	–	–	–
Charges financières, montant net	9 099	3 736	15 159	5 582	4 406	3 749	7 205	11 906
Variation de la juste valeur des placements	(42)	(106)	103	(86)	107	11	68	(247)
Impôts	3 523	3 639	3 186	3 467	5 738	753	5 037	611
Amortissement et radiation								
d'immobilisations corporelles	2 075	1 183	2 401	2 373	2 385	2 406	1 784	2 876
Amortissement d'actifs au titre de								
droits d'utilisation	1 090	1 192	1 074	1 069	1 085	1 225	1 092	1 066
Amortissement des								
immobilisations incorporelles	4 171	4 124	4 003	4 811	4 433	4 547	4 596	4 822
Rémunération fondée sur des actions	130	93	121	120	101	157	153	164
Charges liées aux unités d'actions								
attribuées en fonction de la performance								
et aux unités d'actions différées	836	4 711	2 747	590	(1 207)	2 068	(238)	427
Quote-part des résultats des placements								
dans des entreprises associées	2 052	(354)	509	1 011	–	267	(73)	4
Coûts d'acquisition, frais juridiques,								
charges de restructuration et								
autres charges	841	1 404	275	1 191	(2 900)	6 943	1 882	2 071
BAIIA ajusté	31 070	29 423	38 648	29 518	28 266	26 573	34 450	27 031
Marge du BAIIA ajusté	34,9 %	35,2 %	38,5 %	35,8 %	35,8 %	33,7 %	38,6 %	34,8 %
Bénéfice net (perte nette)	7 295	(46 318)	9 070	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331
<i>Ajustements :</i>								
Goodwill	–	56 119	–	–	–	–	–	–
Variation de la juste valeur des instruments								
financiers dérivés	1 053	(2 252)	5 056	(600)	(3 635)	(70)	(1 642)	2 996
Amortissement des immobilisations								
incorporelles	4 171	4 124	4 003	4 811	4 433	4 547	4 596	4 822
Variation de la juste valeur des placements	(42)	(106)	103	(86)	107	11	68	(247)
Rémunération fondée sur des actions	130	93	121	120	101	157	153	164
Charges liées aux unités d'actions								
attribuées en fonction de la performance								
et aux unités d'actions différées	836	4 711	2 747	590	(1 207)	2 068	(238)	427
Coûts d'acquisition, frais juridiques,								
charges de restructuration et								
autres charges	841	1 404	275	1 191	(2 900)	6 943	1 882	2 071
Quote-part des résultats des placements								
dans des entreprises associées	2 052	(354)	509	1 011	–	267	(73)	4
Charge d'impôt liée à la variation de la juste								
valeur des placements, à la rémunération								
fondée sur des actions, aux charges liées								
aux unités d'actions attribuées en								
fonction de la performance et aux unités								
d'actions différées, à l'amortissement des								
immobilisations incorporelles, à la								
variation de la juste valeur des								
instruments financiers dérivés, à la quote-								
part des résultats des placements dans								
des entreprises associées ainsi qu'aux								
coûts d'acquisition, frais juridiques,								
charges de restructuration et autres								
charges	(2 403)	(2 039)	(3 401)	(1 873)	876	(3 702)	(1 226)	(2 743)
Bénéfice net ajusté	13 933	15 382	18 483	14 554	11 893	14 668	16 464	10 825
Nombre moyen d'actions en								
circulation – dilué	69 209	68 811	69 068	69 349	69 433	69 459	69 678	70 008
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,20	0,22	0,27	0,21	0,17	0,21	0,24	0,15

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023
BAIIA ajusté DDM	128 659	125 855	123 005	118 807	116 320	114 140	108 590	102 644
Synergies et BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats	—	—	—	—	—	—	—	7 450
Initiatives de réduction des coûts durables	2 309	2 758	4 459	3 438	1 880	2 325	5 074	—
BAIIA ajusté pro forma	130 968	128 613	127 464	122 245	118 200	116 465	113 664	110 094

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 750	44 263	30 902	19 101	24 260	27 552	24 605	18 446
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 486)	(2 351)	(1 742)	(2 350)	(1 369)	(2 987)	(1 997)	(2 099)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(444)	(355)	(256)	(318)	(302)	(383)	(532)	(89)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 282)	(1 148)	(1 279)	(1 274)	(1 300)	(1 236)	(1 978)	(1 165)
Intérêts payés	(5 979)	(6 641)	(6 620)	(7 093)	(5 573)	(6 842)	(6 882)	(5 916)
Remboursement d'obligations locatives	(992)	(929)	(997)	(1 368)	(1 057)	(1 122)	(974)	(1 280)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	12 833	(17 661)	9 500	8 054	6 090	(7 077)	3 376	3 727
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	1 221	(958)	2 363	(1 377)	608	(206)	658	1 310
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	841	1 404	275	1 191	(2 900)	6 943	1 882	2 071
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	15 462	15 624	32 146	14 567	18 457	14 642	18 158	15 005
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 209	68 811	69 068	69 349	69 433	69 459	69 678	70 008
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués¹⁾	0,22	0,23	0,47	0,21	0,27	0,21	0,26	0,21

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023
Facilités de crédit	345 854	338 712	362 902	374 573	374 114	360 990	366 168	368 422
Dette subordonnée	25 581	25 579	25 577	25 593	25 568	25 543	25 517	25 492
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 184)	(9 606)	(6 991)	(9 704)	(11 682)	(15 453)	(12 303)	(15 411)
Dette nette	362 251	354 685	381 488	390 462	388 000	371 080	379 382	378 503
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	2,77	2,76	2,99	3,19	3,28	3,19	3,34	3,44

Note :

- 1) Au cours de la période à l'étude, nous avons fait un ajustement non significatif aux chiffres des flux de trésorerie disponibles ajustés du T4 2024, du T3 2024, du T2 2024, du T4 2023 et du T3 2023. Cet ajustement était nécessaire parce qu'un élément avait été compté en double dans le calcul initial. L'incidence sur les flux de trésorerie disponibles ajustés comptabilisés au T4 2024, de 15,3 millions de dollars (0,22 par action) à 15,6 millions de dollars (0,23 par action), au T3 2024, de 32,7 millions de dollars (0,47 par action) à 32,1 millions de dollars (0,47 par action); au T2 2024 est de 15,6 millions de dollars (0,22 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par action); au T4 2023, de 14,9 millions de dollars (0,21 par action) à 14,6 millions de dollars (0,21 par actions); et au T3 2023, de 18,1 millions de dollars (0,27 par action) à 18,2 millions de dollars (0,27 par action). Les données sur les flux de trésorerie disponibles ajustés par action sont pour les actions de base et après dilution.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES CLOS LES 30 JUIN 2024 ET 2023

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois	
	T1 2025	T1 2024
Activités d'exploitation	10 750	24 260
Activités de financement	(7 578)	(24 473)
Activités d'investissement	(3 615)	(3 506)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	21	(52)
Variation nette de la trésorerie	(422)	(3 771)
Trésorerie – à l'ouverture de la période	9 606	15 453
Trésorerie – à la clôture de la période	9 184	11 682
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	15 462	18 457

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 10,8 millions de dollars au premier trimestre de 2025, en comparaison de 24,3 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation de la variation négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé et d'un profit sur un règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce pour la période comparative, facteurs compensés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 7,6 millions de dollars au premier trimestre de 2025, comparativement à 24,5 millions de dollars au premier trimestre de 2024. La diminution découle surtout du remboursement au titre de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition d'InStore Audio Network pour la période comparative, contrebalancé en partie par une hausse moins élevée des prélèvements sur les facilités de crédit.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 3,6 millions de dollars au premier trimestre de 2025, comparativement à 3,5 millions de dollars au premier trimestre de 2024. La hausse découle essentiellement de l'acquisition accrue d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au premier trimestre de 2025 se sont élevés à 15,5 millions de dollars, comparativement à 18,5 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation des impôts sur le résultat payés, compensée en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le trimestre clos le 30 juin 2024 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2024	31 mars 2024	Variations		Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	73 078	72 002	1 076	▲	Calendrier des paiements par les clients
Immobilisations incorporelles	55 725	58 052	(2 327)	▼	Amortissement des immobilisations incorporelles
Goodwill	305 144	304 604	540	▲	Écarts de change
Créditeurs et charges à payer	67 536	75 177	(7 641)	▼	Calendrier des paiements aux fournisseurs
Autres passifs	17 482	17 810	(328)	▼	Paiement au titre des UAP, contrebalancé en partie par la hausse du passif lié aux instruments financiers dérivés
Facilités de crédit	345 854	338 712	7 142	▲	Se reporter au graphique à la page suivante
Dette subordonnée	25 581	25 579	2	▲	Amortissement des frais de financement différés

Ressources en capital

Nos principales ressources en capital sont nos entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité renouvelable. Notre trésorerie est essentiellement affectée au remboursement de notre dette, au financement de nos acquisitions et de nos dépenses d'investissement, au paiement de dividendes, au rachat d'actions et au fonds de roulement. Nous sommes d'avis que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de nos facilités de crédit actuelles suffiront pour satisfaire à nos besoins en liquidités pour un avenir prévisible.

Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 375,0 millions de dollars et d'un emprunt à terme de 46,9 millions de dollars, tous deux arrivant à échéance en octobre 2027.

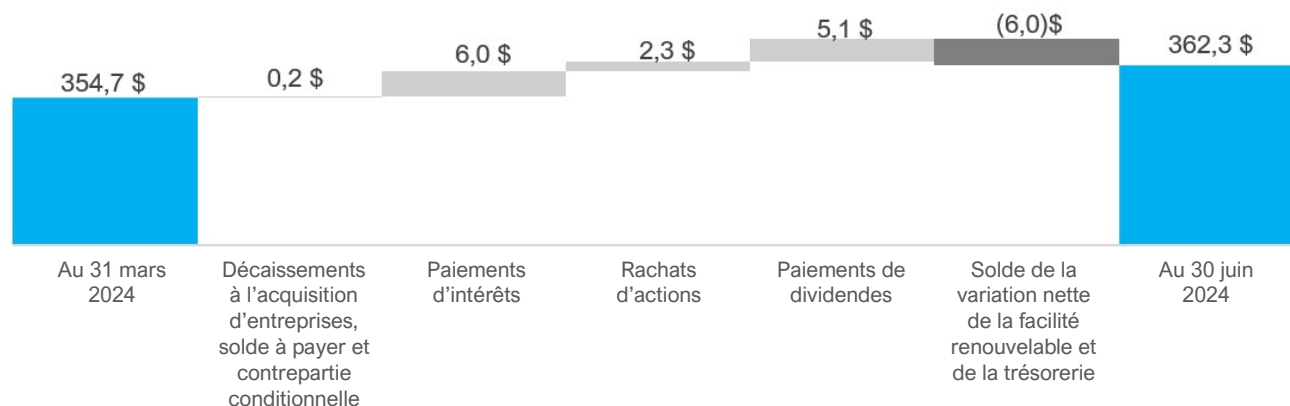
La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % de l'emprunt à terme initialement prélevé. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 15 octobre 2027.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (6,95 % aux 30 juin 2024 et 2023) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (9,00 % et 9,25 % aux 30 juin 2024 et 2023, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux CORRA (5,19 % et 5,13 % aux 30 juin 2024 et 2023, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au taux SOFR (5,43 % et 5,25 % aux 30 juin 2024 et 2023, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou d) au taux EURIBOR (3,77 % et 3,20 % aux 30 juin 2024 et 2023, respectivement), au gré de la société. De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la tranche inutilisée des facilités de crédit (0,40 % pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023).

Au 30 juin 2024, la société disposait de 9,2 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie, d'une dette subordonnée de 25,6 millions de dollars ainsi que de facilités de crédit de 345,9 millions de dollars, dont une tranche d'environ 46,9 millions de dollars était disponible.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur la dette nette²⁾ qui s'est produite au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, avec les ratios correspondants.

Variation de la dette nette^{1), 2)}



Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcées contre cette défense. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés étaient conformes aux attentes des opposants. En guise de règlement, la société a recouvré de la SOCAN la totalité du remboursement prévu. La société continue de travailler en collaboration avec les autres opposants en vue de percevoir de Ré:Sonne le remboursement dû aux opposants aux termes du jugement de la Commission du droit d'auteur.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières aux termes de sa convention de crédit, les licences de diffusion et les engagements liés aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucun changement significatif à ces obligations depuis le 31 mars 2024.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel. Il n'y a eu aucun changement significatif à la nature ou à l'importance de ces transactions avec des parties liées depuis le 31 mars 2024.

Arrangements hors bilan

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 10 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 19.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	31 juillet 2024	30 juin 2024
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	53 151 511	55 253 373
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(13 334)	(11 986)
Actions à droit de vote subalterne variable	2 339 118	338 656
Actions à droit de vote multiple	12 941 498	12 941 498
	68 418 793	68 521 541
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	3 586 624	3 586 624

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, 76 627 options ont été exercées et aucune option n'a été annulée ni attribuée à des employés admissibles.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2024. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 4 juin 2024. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 30 juin 2024 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 30 juin 2024.

Une évaluation a été menée en date du 30 juin 2024 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 30 juin 2024.

Il n'y a eu aucun changement au cours de la période ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

En effet, la société s'est prévaluée de la disposition 3.3 1) b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure cette acquisition du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Le 6 août 2024, la société a déclaré un dividende de 0,075 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 septembre 2024 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 30 août 2024.

Le 1^{er} juillet 2024, la société a conclu une entente avec Legacy Music Partners LLC visant l'acquisition de la totalité des actifs dont la société a besoin pour exploiter The Coda Collection, une plateforme de diffusion en continu à thématique musicale qui offre une sélection triée sur le volet de concerts, de documentaires et de séries exclusifs. La contrepartie totale pourrait atteindre environ 7 500 \$ US, sous réserve d'un mécanisme d'indexation précis prévu en vertu de l'accord.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

stingray.com

